L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 25 JANVIER 1890.

Ventes de Propriétés mobilières

— POUR —

TAXES D'ETAT.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1890.

L'Etat de la Louisiane contre les débiteurs délinquants pour taxes—Paroisse d'Orléans, Premier District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 1er jour de Février, A. D., 1890, continuant lundi et de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés mobilières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1886 et chaque année précédente y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 décembre des années dans lesquelles les dites taxes ont été assessées jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment des dites années, et la propriété assessée à chacun d'eux devant être vendue, sont indiqués ci-dessous, à savoir :

BROWN, H. W.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BIGELOW, JOHN O.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BOHIS, M. F.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

BRITTIN, A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

BARTON, T. S.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

CHASSANIOL, E.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

CONNOR, H. W.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, H.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, L. B.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

DA PONTE, D.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

DELVAILLE, A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

De BUYS, L.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

BIER, HENRY.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DUFOUR, E.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

DAGGRET, A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

EISENHAUER, E.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

FAZENDE, P. O.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

FAGET, L.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

FAIRFAX, J. W.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

G. ENNY, J. E.—
Pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

HELLWEGE, F.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HERWIG, J. L.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HERWIG, P. F.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

HARRIS, L. J.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NORIN, H. A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

HART, M. J.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

HUGHES, W. H.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

JARDET, A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

JOUBE, T. L.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

JANVIER, C. A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

KOHN, G.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEWIS, A. J.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEGENDRE, P. H.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action au fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LESASSIER, GEO.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LANGE, H.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

LEE, HILLIARD.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LEE, F. A.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LEMARIE, L. E.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LAPEYRE, F.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

LAROUSSINI, H.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange.

MAY, G. T.—
Pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MILTENBERGER, C. W.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MARTIN, E.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

MAYBIN, E. W. C.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWMAN, Sr. J.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWMAN, J.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

NEWGAS, H.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

PETERS, B.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

ROEHL, H.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SCHAEFER, H. F. C.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SEESKIND, S. A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

SEIXAS, H. C.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

TOWNSEND, G.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

WILLOZ, A.—
Pour taxes de l'année 1885, $1 80; pour taxes de l'année 1886, $1 80; pour taxes de l'année 1887, $1 80; pour taxes de l'année 1888, $1 80.
Une action du fonds-capital du New Orleans Stock Exchange.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis.

C. HARRISON PARKER,
Percepteur des taxes d'Etat, Premier District,
Paroisse d'Orléans.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gir d.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 25 janvier
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 1er février
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 8 février

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$90 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 29 janvier, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble.

[illegible] de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.

Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

gne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

En route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans..	9:45 a m.	5:40 p m.
Arrive à Meridian....	3:00 p.m.	10:40 p m.
Arrive à Akron......	6:12 p.m.	1:15 a m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:06 p.m.	5:49 a m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a m.	4:05 p m.
Arrive à Lexington..	12:05 p m.	5:00 p m.
Arrive à Cincinnati..	3:30 p.m.	7:30 p m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route au sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie, Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily.......7:15 am	Atlantic Express, daily.........8:10 pm
San Antonio Express, daily...7:20 pm	New Orleans Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mars—1an

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

37 RUE DECATUR.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Pardevant moi, Antoine Doriocourt, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Seward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, réglements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui ci :

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisée en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit :

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en de telle actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seraient porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci auront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée, conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée ; et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au-dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de la dite corporation ; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire ; mais antérieurement un avis de dix jours au moins de la dite élection sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890 : A. H. Seward, Geo. Lhote, Richard Frotscher, D. A. Lanaux, Charles Pecci, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs s'ira à leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation ; pourvu que le dit président reçoive toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board—dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board ; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation ; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité de directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements ; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements ; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement ; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an, si les profits des affaires le justifient, des dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que tous les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation ; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote par chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'avant la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des dix electeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société ou de corporation ; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges d'amender seront définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à dessein de se prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aurait lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de tels amendement, modification ou changement, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans ; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que le prescrit ou prédire, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds-capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 30me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Brand et Louis Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les par les contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. ONFNER.
N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. M. TOURNE,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO.,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. H. McCALEB,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER,
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY,
A. H. SIEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN,
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT,
JOSEPH BRANDNER,
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CHRETIEN,
ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE,
ARTHUR HART, Nlle-Orléans,
et autres.
A. S. BRAUD,
L. I DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie solennellement, que l'acte d'incorporation ci dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 349.

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1889.
[5 cts.] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistrée à mon bureau.
[sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30f.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,836 79	
Sur risques maritimes	3,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 33	
Sur risques de rivières	3,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	23,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		$1,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,633 33	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,545 63	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	26,307 50	
Billets hypothécaires ou par jugement	4,325 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$456,735 11

L'exposé et dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. POURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans.
Ville de la Nouvelle Orléans. }

Fait sous serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. E. Bollinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B. Lafitte,
Paul Fourchy, D. Fatjo
U. Bassetti.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS 1 FR FRANCO, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 28, PARIS

VICHY

Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & Bro., BRULATOUR MANUEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif au

THAPSIA

à la Marque de Hippocrate et Galien

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 24 janvier 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$18,024,583 00	$1,987,958 00
Même temps la semaine dern. Ans.	17,303,391 00	2,122,069 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

COMPILÉ PAR THOS C. HERNDON, DIRECTEUR.

ACTIF

Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales	$ 6,756,100 00
Autres items, comptant	158,600 00
Change à vue sur N.-Y.	2,369,300 00
Change étranger	306,600 00
Dû par des banques et banquiers éloignés	274,300 00
Prêts et escomptes	20,634,400 00
Autre actif comptant	1,699,100 00
Total	$32,188,400 00

PASSIF :

Circulation	941,800 00
Dépôts	21,263,800 00
Dû à des banques et des banquiers éloignés	2,384,500 00
Autre passif dû à des banques et banquiers	366,700 00
Autre passif comptant	54,700 00
Total	$25,011,500 00

Comparé avec la semaine dernière :

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders		57,300
Prêts		312 900
Dépôts	274,700	
Dû aux banques et banquiers	174,300	

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-marcs, $4 65 à 4 75; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 60 à 15 70; doublons mexicains, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 à 4 80; 20 pesos, mexicains, $19 40 à 19 60; or mutilé américain, 99 à 99½c. dollars mexicains, 78c à 78½c; sols péruviens, 72 à 73; pesos chiliens, 72 à 73; argent américain, 20c. par oz. 5-francs, 80 à 90c; argent anglais, par £, $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19 à 19½; reichsmarks, billets, 23 à 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre mais stable.

Papier escompte au [illegible]	8
do a 1 [illegible]	—8
Prêts sur garanties collatérales	5@7
Prêts do do	—7
Papier hypothécaire	—8

New York—Taux de l'argent 2½ pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 6; consols 97 3/16 à 97⅛; argent en lingots 44⅛; U. S. 4's 128¼.
Paris—Rentes 88.07½.

CHANGE.

SHIBCHMAKER—Commercial 94 1/16
STERLING—Stable.

Commercial (60 jours)	481	@481½
Traites de banques (60 jours)	485	

Les FRANCS sont stables.

Traites de commerce (60 jours)	5.23⅛
Traites de banques (60 jours)	5.18¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime par le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

$1,000 Police certificates	30
10 actions du Traders' Bank	10
10 actions du Carrollton RR Co	115
10 actions du Carrollton RR Co	114½
$1,720 Bons à prime	149½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$5,000 Louisiana 4's	98⅜
$5,000 Louisiana 4's	98⅜

Après l'appel de 2 p. m.

25 actions CC Slaughterhouse Co	55⅝
25 actions CC Slaughterhouse Co	55¼

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur	Offre	Demande
American N'l	100	106½	108¼
Bank of Commerce	10	11½	11⅜
Canal & Banking Co	100	170	175
Citizens	100	35	37
Germania National	100	195	
Germania Savings	100	175	
Hibernia National	100	175	
Louisiana National	100	220	
Metropolitan	100	153½	
Mutual National	100	145½	148
N O National	100	605	
People's	50	80	
State National	100	141	
Traders'		10	
Union National	100	146½	150
Whitney National	100	270	295
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	54	56
Firemen's	50	63	66½
Germania Ins Co	100	114½	120
Hibernia Ins	100	42	45
Hope Ins	100	100	
Lafayette	50	74½	
Merchants Mutual	100	65½	67
Mechanics' and Traders'	100	126	135
N Orleans Ins As	50	27½	29
N Orleans Ins Co	50	32	34½
Sun Mutual Insurance	100	130	
Southern Ins Co	100	99	101
Teutonia	100	130½	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	114	114½
Crescent City	100	92	93
Canal and Claiborne	46	26¾	46
New Orleans City	100	116½	117¼
Orleans	50	70¼	71½
St-Charles Street	50	89½	90½
Actions diverses.			
Mayville Oil Works Co	100		
O O [illegible]	50	55¼	56
Imp Bonded Warehouse	100	25	
Jeffer City Gas Light Co	100	90	94
Consumers' Ice Co	100	112	
Louisiana Ice Man Co	50	1	
La State Lottery Co	100	1160	
La Oil Co	100		
Metairie Cemetery Ass	100		105
N O Gas Light Co	100	102¾	103⅛
N O Waterworks Co	100	99¼	99⅝
Planters Crescent Oil Co	100		
Shreveport Co	60	87	
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100	60	
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100	75	84
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		98¼	98⅜
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		149¼	149⅜
Premiums drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		109¼	
Coupons		110	
Consolidated Extended		109¼	
Coupons		110½	110¾
Extended 6's		103¼	
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 5 0/0 certificates		101½	104
City 6 0/0 for Cedar Cemp		101½	104
City 5		104¼	105½
City 7's old		110½	
new			
Bons divers.			
U S 4 0/0			
Canal & Clair. 6's RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup		102	
Jackson RR 2d mort. Acct		103	
Cotton Exchange Stock		250	260
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		30	50
Morgan's L & T 1st gold m't		128	130
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		90	
C. C. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
new			
N O City RR Co mort		122½	
St-Charles St RR mort			
N O Waterworks Co mort			
Le Ice Mfg Co 1st mort			
La Ice Mfg Co 2d mort			
Levee S. Cotton Press mort		104	
La Electric L 1st mort			
2d			
Cotton Exchange 1st mort		105	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		50	
State Warrants Ordin. 1885		46	54
do do do 1886		55	59
do do do 1887		70	
do do do 1888		54	
Police Cts		25	35
School Cts		25	28
City Scrip, old		30	
new		62½	
Jan. Ie. Cts. on State Coupons		24	
Cts émis en vertu de l'acte 38 de 1880			
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		19½	20
Unpaid State Coupons prior to No 12		28	33
Unpaid City Coupons			
Half and Coupons			
State School Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Mi'ng Co	10		.70
Plata Reina	1		1
Bonhomme	1	.07	.09
Mountain View	1		.01
Georgians	1	.19	.24
Ryland	1	.06	.08
Lafayette Brewing Co	100	85	90
Louisiana Brewing Co	100	190	205
Pelican Brewing Co	50	45	50
Southern Brewing Co	100	340	500
Weckerling Brewing Co	100	90	
Sugar Exchange		185	190

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Ossomans' Insurance. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 4,500 balles, comprenant 250 à arriver.

Le marché est calme et ferme.

Les cotes tachés sont de ⅛ à ¼c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	8	8
Ordinary	9⅛	9⅛
Good Ordinary	9 15/16	9 15/16
Low Middling	10 3/16	10 3/16
Middling	10⅝	10⅝
Good Middling	10¾	10¾
Middling Fair	11 3/16	11 3/16
Fair	11 9/16	11 9/16

FUTURS.

Stables.

Janvier 10.61 à 10.63, février 10.60 à 10.61; mars 10.67 à 10.68; avril 10.74 à 10.75; mai 10.81 à 10.82; juin 10.88 à 10.89, juillet 10.94 à 10.95; août 10.92 à 10.94; septembre 10.23 à 10.26. octobre 9.98 à 9.94, novembre — à —, décembre — à —.

Les ventes comprennent 56,900 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10⅜; à Mobile 10⅜; à Savannah 10⅜; à Charleston 10⅛ à 10⅛; à Wilmington 10⅛; à Norfolk 10⅛; à Baltimore —; à Boston 11⅛; à Philadelphia 11⅛; à Memphis 10⅜ à Augusta 10⅛.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Ferme.
Cotes: Middling Gulf 11⅛

FUTURS.

A peine stables.
Janvier 10.91 à 10.92; février 10.93 à 10.94; mars 11.00 à 11.01; avril 11.05 à 11.06; mai 11.11 à 11.12; juin 11.15 à 11.16; juillet 11.17 à 11.18; août 11.20 à 11.21; septembre 10.63 à 10.65; octobre 10.27 à 10.30; novembre 10.19 à 10.12; décembre — à —.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,559,091 balles; même temps l'année dernière, 1,339,112 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,782,228 balles; même temps l'année dernière, 4,267,643 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,262,727 balles; même temps l'année dernière, 890,415 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 3,490,846 balles; même temps l'année dernière, 2,881,723 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 385,854 balles; même temps l'année dernière, 267,174 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 858,971 balles; même temps, l'année dernière, 910,737 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Ferme.
Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Calmes et stables.

MARCHÉ DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—74⅛fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 72⅛fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 70⅛fr. pour le Bas (sur place)

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 168 boucauts et 970 barils de sucre et 491 barils de mélasse.
Recettes 202 boucauts de sucre, 356 barils de sucre, 614 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

Choice	—@—
Strictly prime	—@ 4⅞
Prime	4⅞@—
Fully fair	4⅞@—
Good fair	4¾@4 11/16
Fair	4¾@4 11/16
Good common	4½@4 9/16
Common	4½@—
Inferior	3 @ 3½

CENTRIFUGAL—Stable.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	6 3/16@6¼
Off whites	6 1/16@6⅛
Gray off white	5⅞@ 6
Choice yellow	5⅞@6 1/16
Prime yellow	5⅜@5 13/16
Off yellow	5 @5⅜
Seconds	4 @5¼

SIROP—Pas de bonnes qualités dans les premières marques. Fermeté, 18 à 35c. le gallon. Les bonnes qualités des marques secondaires valent de 25 à 40c.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strictly prime	—@—
Good prime	—@—
Prime	—@—
Good fair	—@—
Fair	—@—
Good Common	—@—
Common	—@—
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—Fort.

Fancy		—@—
Choice		—@29
Strictly prime	27	@28
Good prime	25	@26
Prime	20	@22
Good fair	18	@19
Fair	17	@—
Good common	14	@16
Common	14	@16
Inferior		—@—

NOUVEAU SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,618; barils riz écalé 1,291.

Recettes—Sacs riz brut 1,963; barils riz écalé —.

RIZ ECALE—Ferme.

Fancy	4⅞@5
Choice	—@—
Prime	—@—
Good	4 @4¼
Fair	3⅜@4
Ordinary	2⅞@3⅛
Common	2⅝@2⅞
No 2	2 3/16@2⅝

RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du riz brut: $2 00 à 2 60.

RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse :

FARINE—Stable.
Patents $4 40 à 4 50; extra fancy $— à 4 00; fancy $3 75 à 4 00; choix $3 25 à 3 50 le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 62½ à 4 75 le baril; extra fancy $4 25 à 4 50, fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights $ 60 à 5 25; patents $5 25 à 5 50.
FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $5 55 le baril ou détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 35 à 36 pour le blanc, 35 à 36 pour le mêlé et 35 à 37 pour le jaune.
AVOINE — No 2 de l'Ouest 30½ à 31; choix — à 21½; Red Rust Proof 36 à 38; Texas RR. 34 à 35.
SON—62½ à 65.
FOIN—Prime $12 00 à 14 50. Choice $15 50 à 16 00; Strictly Prime — à —; Fancy nominal.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants : mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 6c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont à peine stables
MESS PORK—$10⅝ à 11 00.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅞ à 4⅝; short rib sides 5⅛ à 5⅜; long clear sides 5⅜ à —, short clear sides 5⅜ à —.
BACON — Epaules 4⅞ à 5, short rib sides 6⅜ à 6⅛; long clear sides 6⅜ à 6⅛; short clear sides — à 6⅛.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅝ à 5⅞; prime steam — à —.
JAMBON—10¼ à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles souvent du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbl—Prime mess $10 à 10¼; pig $10 à 10¼; extra prime and rump $8 25 à 9 50.
Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 5⅝ à 6c; Boston-cut shoulders 6⅛ à 6½c; picnic hams 6 à 6¼c; breakfast bacon 8¾ à 9c; hams choice 10¼ à 12¼c.
Beuf, bbls—Extra plate $9 00 à 9 50; plate $7 25 à 7 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $— ; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $— à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour ces petits lots.
CAFÉ—Prime — à 20¾; good — à 20¼; fair 20; ordinary 18; common — à 16¾ la livre.
THE—Extra Formose, 30c à $1 00 la livre; choice fine 40 à 50c, fair to medium 25 à 35; Imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 50c; hyson and young hyson, 35 à 85; gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 28 à 29½c; extra firsts 26 à 27 c; firsts 20 à 22c. Western Dairy — Extra 15 à 16; extra firsts 12 à 14; first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York creams — à 12; Western Cheddars full cream à 10; twins full cream, à 11¼; flats, full cream, à 10¾; Young America's, full cream, 11¼.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt 5c la livre; pochet fish 1¼ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont pour les prix en gros. La demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 2 de plus par livre.

DU PAYS—Pistaches rouges du Tennessee 5 à 6 la livre; de la Virginie 5½ à 6c; raisins de la Californie $2 50 à —, la boîte; mandarines $3 25; oranges de la Louisiane 15½ à 25c, la livre, du Texas 7¼ à 10c; pommes $4 50 à 5 00 le baril; raisins de Malaga 5⅛ à 6¾.

ETRANGERS — Raisins de Malaga 5⅛ à 6½ la livre; Citrons — à 7 00 par caisse; Citrons de Messine $2 50 à 4 00, de Palerme $2 50 à 2 75 la boîte; Raisins de Malaga London Layers par boîte nominaux; Plantins 75c à $1 00 le régime; Figues nouvelles $1 50 à 2 50 — le régime; Ananas $2 00 à 2 75 la douzaine; Figues Smyrne 5¼c la livre; Dattes persanes 6¼c la livre en boîte; Pad dattes 8c; Currants 6 à 7c la livre; Figues choice layers 12 à 15c la livre; Pruneaux 7 à 7c la livre; Citrons 20 à 25c la livre; Amandes Tarragone 16 à 17c la livre; Noix de Brésil 12 à 12c la livre; Filberts à 12 à 12c; Noix de Naples 15 à 17c; noix ordinaires 13; Noix de coco $35 00 par 1000, en grosses en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $12 00 à — par ton.
Farine de graine de coton—ville et campagne—lots en dépôt à $19 00 par ton, pour l'exportation $ — à — f. o. b. par long ton.
Oil cake—$20 50 asked per long ton f. o. b.
Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 24c bid le gallon en prime cooperage, prime raffiné à 29 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7⅛ à — la yard; 2 livres 8 à 8⅛; 2¼ livres 10⅛ à —; 4 ballots twine 9⅛ à 10 la livre.
COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c.
COTTON TIES—$— à 1 15 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

Ces cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.
POMMES DE TERRE—Table et Seed $1 40 à 1 65.
PATATES DOUCES — Ordinaires $1 00 à — jaunes $— à 1 75.
OIGNONS—De l'Ouest $3 50 à 3 75 le baril.
AIL—De la Louisiane $2 à 5c le string.
CHOUX—De la Louisiane 6 à 8c pièce.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $3 50 à 4 00 le baril.
HARICOTS — Choice Northern à 3⅛; Western red k'dney choice à 4⅛; New-York red kidneys 5⅛ à — western white kidney 5⅛c; pois verts 2⅛ à —.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à ½c de plus par douzaine d'œufs.
Grosses volailles de l'Ouest $4 50 à 5 00 la douzaine; poulets $3 00 à 3 50; canards $3 50 à 4 00; oies $4 50 à 5 00; dindes $12 00 à 15.00.
Les grosses volailles de la Louisiane $3 50 à 3 00, poulets $1 00 à 2 00; canards $2 60 à 3 50; oies $5 00 à 6 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS — Ceux de l'Ouest 10 à 12c; ceux de la Louisiane — à 12c.
SUIF—4⅛c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.
LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane claire 18 à —; clear lake 21 à —.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4⅛c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2⅛c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5; dry flint 5; dry salted de la livre.
PELLETERIE—Outer $— à 5 50; castor 10 à 20c pièce; moccons 10 à 50c.

FERAUX—Chevreuil à 25c la livre, moins 10 à 20c pièce; chèvres 10 à 30c.
VACHES—Lait à 5 à 2⅛c la livre, par 1 à 1½ chaque 5 à 50c.
GOMME—Géorgie en barils, prime, — à — pièce carrée de tambour — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright lugs 3 à 6½; Leaf 5½ à 11c. Cutting lugs 4 à 5. Lugs 4⅛ à 5. Leaf 5 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par 100—Fine plug 38c à $1 00, fine to choice 35c; Bright quarters and eights 31 inch 4½ 3c, 28 à 38c. Bright navy, 35 à 45c; fine natural leaf 50 à 80c; fine cut chewing 30 à 60c; smoking 18 à 70.
NAVAL STORES—Les prix de gros à comme suit. Au détail ou par lots, 5 à 10c de plus par baril. Pitch $1 75 à 2 00; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 12½ à $1 25; G H $1 25; I $1 45; K $1 67½; M $2 20; N $2 80; W G $3 00; W W $3 50. Essence de térébenthine nominale. Jobbing 2 à 3c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 le tonneau, 25c; steamers $3 50 le tonne, en gros — à 25c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corse pour familles 40c; Monteralla 65c, le baril pour familles Raleigh pour familles 65c, steam coal pour chars $3 50 à ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 35@	[illegible]
BRANDIES—Du pays, le gallon	1 50@	3
Pêche—vieux, le gallon	2 50@	3
	2 35@	3
COGNAC—Importé—1882, le gallon	—@	4
1875	—@	5
1870	—@	5
1870	—@	6
1865	—@	7
1860	—@	8
1848	—@	12
Otard Dupuy & Co's Cognac 1881	—@	5
1878	—@	7
1870	—@	8
1864	—@	10
1848	—@	10
Sieguet, Dubouché Cie, Cognac 1878	—@	5
1870	—@	6
1848	—@	10
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 à 95 de preuve, par gallon	1 05@	1
Bourbon	1 45@	3
Rye	1 45@	3
Seigle	1 35@	3
Ecosse, importé	4 00@	4
Irlande, importé	4 00@	4
Duffy's malt whisky, par gallon	—@	9
GENIEVRE—Domestic, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@	1
Hollande, par gallon	2 75@	3
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15@	3
Sir Robt. Burnett's Old Tom		
—par caisse	9 50@	9
Holland, par caisse	7 25@	8
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	—@	
Zinfandel No 1, le gallon	—@	
Clarets importés—Ordinaires par barrique	55 00@	60
Clarets de famille, par barriq.	65 00@	70
Clarets fins, la barrique	90 00@	175
Médoc, la caisse	—@	5
St-Julien, la caisse	—@	6
Margaux, la caisse	—@	8
Pontet Canet, la caisse	—@	10
Lareze, la caisse	—@	10
Léoville, la caisse	—@	12
Château Lafitte, la caisse	—@	22
Ordinaire, la caisse	3 00@	3
Château Dillon, par barrique	125 00@	
Marquisat, par barrique	105 00@	
VINS BLANCS—Californie, la barrique	—@	
Importé de famille, la barrique	65 00@	80
Importé fin, la barrique	90 00@	175
Graves, la caisse	—@	5
Sauternes, la caisse	—@	10
Haut Sauternes, la caisse	—@	15
Latour Blanche, la caisse	—@	18
Château Yquem, la caisse	20 00@	30
Ordinaire, la caisse	2 50@	3
Muscat, la caisse	4 50@	6
Madère, Otto, le gallon	1 50@	1
Madère, genuine fine, le gallon	2 50@	3
Madère, la caisse	12 00@	15
Sherry, Otto, le gallon	1 00@	1
Sherry Genuine Korte, le gallon		
	1 50@	5
Sherry, la caisse	20 00@	30
Très vieux porto, la caisse	6 00@	15
CHAMPAGNE—Heidsieck-Carte Blanche, qts, pinte	—@	2
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@	24
Extra Dry	—@	28
Delbeck & Co's extra dry, qts	—@	28
Delbeck & Co.'s Dolmenico, qts	—@	28
D. B. Pol & Co.'s qts	—@	28
Perrier-Jouet—Cabinet Royal quarts	—@	28
Perrier-Jouet—Spécial, quarts	—@	28
Moet & Chandon, white seal, qts	—@	28
Pints $2 de plus par caisse		

QUINCAILLERIE.

AXES—Best	8 25	@ 7 50
Double bit		@ 13 00
AXLE GREASE—Frazer's, kegs		
	10 00	@ 11 00
BELLOWS—Blacksmith 28 to 42 in.	6 00	@ 28 00
BRASS—Sheet, par livre		@ 30
COTTON SCRAPERS	2 50	@ 3 00
CHAINS—Trace	5	@ 75
Coil	5	@ 8
COFFEE—Roading, par livre		@ 35
CORDAGE—Sisal, 12 livres et au-dessus		@ 10¾
Manilla		@ 13
HOES—H. E. No 0 to 6	2 50	@ 3 00
A. B. No 00 to 2	2 50	@ 3 00
Lynden's brightdown, 60000 to 3	4 00	@ 4 50
ROTARY HOES—Madison	5 00	@ 6 00
Avery's	125 00	@
Stubble diggers		
ROLLERS—Walking	6 00	@ 8 00
IRON—Flat, 1½ to 6 inches by ⅜	2 15	@ 2 30
Round, 1 to 1½ inches		@
Tubular		
Bands—Light, 1 to 6½	2 65	@ 3 00
Heavy, 2½ to 6 inches	2 35	@ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3⅛	@ 4
Sheet—No 10 to 16	3	@ 4
Galvanized, No 26	6 00	@ 6 50
LEAD—Pig, par livre		@ 7¾
Shot, par livre		@
STEEL RAILS—12@30 lbs, par livre	2	@ 2 75
OAKUM—Navy		@ 10
United States Navy		@
PLOWS—Avery, sing. Nos ⅛ to 1	2 75	@ 3 75
Avery, steel	4 50	@ 5 50
Avery, double shovels, weeding		@ 3 75
Avery, double, shovels, iron beams, set		@ 3 25
Magnetic sweeps, all sizes, set		@ 2 00
Stubble plows, Allison's, No 2 to 1 set		@ 2 75
PLOW STEEL—5 to 12 inch	3¼	@ 4¼
ROPE—Steel, ⅛ in. mail 1		
Beams		
Ribs		
Oxbows, 5-16 et up		
SPADES—Ames'		
Rowlands'		
SHOVELS—Ames'		
Rowlands'	5 00	@ 7 00
SHEET IRON—7 to 12½ ½ to 5 16	6	@ 6
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50	@ 14 00
I. C., do.	10 50	@ 11 50
I. X., 14x20	7 25	@ 8 00
I. C., 14x20x28	7 75	@ 8 50
Block, par livre	34¼	@
TWINE—Torr Wright's		@
WIRE—Barbed fence, galvanized	4⅞	@ 5
Bar—Steel, painted	4⅛	@ 4½
SHOT—Drop	1 15	@ 1 25
Buck	1 40	@ 1 50
Bard, 25 liv. bags	1	@
POWDER—25 liv. kegs		@

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	$ 30@75
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations, sucreries	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour coton	100@125
Mulets communs	40@75
Bons mulets de ville	225@250

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—

Nourris aux grains	—@	—
par liv. gross, grain	2½@	3
fair to common	2⅛@	2
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c. GRASS CATTLE—1re qualité, par livre	—@	—
2me qualité, par tête	$10 00@	15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@	10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00@	9 00
2me qualité, par tête	6 00@	8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00@	10 00
2me qualité, par tête	7 00@	9 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross	4 @	4½
Fair Ouachita par liv. gross	3 @	4
MOUTONS—Choice, par tête	3 00@	3 00
Fair, par tête	1 00@	2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	30 00@	40 00
2me qualité, par tête	20 00@	25 00

FEUILLETON.

No 2. Commencé le 25 janvier.

HENRIETTE.

—PAR—

FRANÇOIS COPPÉE.

I

Quand le curé eut donné l'absoute et quand les amis et connaissances du défunt, sortis les premiers de l'église après avoir jeté l'eau bénite, se furent formés en petits groupes sur la place Saint-Thomas-d'Aquin, des conversations s'engagèrent entre ces hommes du monde, heureux de respirer l'air vif, au clair soleil de mars, après l'ennui d'une messe interminable, dans l'atmosphère suffocante de l'encens et du catafalque.

—Ce pauvre Bernard.... C'est dur, tout de même.... Beaucoup en mais à quarante-deux ans!

—Sans doute. Mais il ne s'est pas assez ménagé, convenez-en. En voilà un qui aura fait la fête, hein !....

—Et dit souvent: "Fas douze," à l'écarté.

—Et moi, le tapis de l'escalier de Bigoche.

—Il y a eu de l'albuminurie dans son affaire, n'est-ce pas?

—Une vie brûlée, quoi!.... Le jeu, les femmes, la bonne chère.... L'équipage du diable.... Est-ce qu'il n'était pas un peu ruiné?

—Pas du tout. Il venait encore de toucher une vieille tante de cinq à six cent mille francs. Il était, au contraire, comblé à sa veuve et à son fils une belle fortune.

—Alors, la belle Mme Bernard se remariera.

—Qui sait? Peut-être pas, à cause du petit. Il parait qu'elle adore son fils.

En somme, on regrettait peu ce mort de première classe, porté en terre avec tout le luxe dont sont capables les Pompes funèbres: messe chantée, fleurs de Nice, torchères à flamme verte autour du catafalque, et le plus beau maître des cérémonies! Oh! un gaillard superbe, avec l'air de morgue et les favoris blancs d'un vieux pair d'Angleterre, un homme précieux que l'administration ne sortait que dans les grands jours et qui avait joué autrefois les pères-nobles en province, s'il vous plaît. Mais, malgré tout cet apparat, le défunt, M. Bernard des Vignes, député et membre du conseil général de la Mayenne, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, etc., était traité selon ses mérites dans les entretiens échangés à voix basse, derrière les mains gantées de noir.

Et, de fait, il n'avait été qu'un viveur vulgaire, sans grâce, sans élégance, resté provincial malgré ses quinze ans de Paris. Rien de plus banal que son histoire. Riche, il épousait à vingt-huit ans la fille d'un sénateur corse, ami personnel de Napoléon III, l'admirable Mlle Antonini, dont la beauté de transtévérine faisait alors sensation aux Tuileries et à Compiègne. Pendant quelque temps, il l'aimait, à sa manière. Puis, tout à coup, sottement et injustement jaloux de sa femme, il démissionnait de son grade de lieutenant aux dragons de l'Impératrice, s'enfonçait dans ses terres, y prenait de lourdes habitudes, ne quittait plus ses bottes de chasse et fumait sa pipe à table, après le café, en sirotant des petits verres. Un fils lui naissait, seule consolation de Mme Bernard, bientôt négligée par l'ancien libertin de garnison, qui, après deux ans de ménage, allait souvent à Paris tirer une bordée de matelot, et qui, dans ses sorties de chasse, tout en déjeunant d'une rustique omelette sur un coin de table, prenait la taille des filles de ferme.

Le premier coup de canon de la guerre de 1870 éveilla pourtant un écho dans l'âme de ce grossier jouisseur et lui rappela qu'il avait été soldat. Commandant de mobiles, il se battit avec bravoure, attrappa une blessure et la croix et, aux élections, fut envoyé à la Chambre par son département. En grosse bête qu'il était, il suivit les majorités. De réactionnaire, il devint tour à tour centre droit, centre gauche, opportuniste, n'ouvrit jamais la bouche que pour demander la clôture, fut toujours réélu. Mais, contraint par ses fonctions d'habiter Paris, il lâcha les rênes à son tempérament et se rua dans le plaisir.

Mme Bernard fut alors tout à fait abandonnée et ne vit plus que rarement et à peine, aux heures des repas, ce mari qu'elle n'avait jamais aimé et qu'à présent elle méprisait. Trop honnête pour se venger, trop fière pour se plaindre, elle fuyait le monde, et, presque toujours seule dans son vaste appartement du quai Malaquais, elle se consacrait tout entière à son fils, qui suivait, comme externe, les cours du lycée Louis-le-Grand et donnait déjà les signes d'une intelligence singulièrement précoce. Elle était de ces mères qui apprennent le grec et le latin pour corriger les devoirs de leur enfant et lui faire réciter ses leçons. On parlait d'elle avec admiration; car les quelques femmes admises dans son intimité n'avaient aucun sujet de jalousie contre cette beauté qui se cachait, beauté demeurée intacte cependant, sur laquelle la trentaine avait mis la chaude pâleur d'un beau marbre et que le temps ni le chagrin n'avaient marqué d'un seul coup d'ongle. Ce malheur, subi avec tant de courage et de dignité, était cité partout comme un exemple, et la médisance parisienne ne soulignait même pas d'un sourire le nom du colonel de Voris, un camarade de promotion du mari, dont le sentiment respectueux pour Mme Bernard des Vignes osait à peine se manifester par de timides visites.

Enfin, il était fini, le long supplice de cette pauvre femme. Bernard, le gros Bernard, comme l'appelaient ses amis du club, n'avait pu résister à sa dernière indigestion de truffes; et, sur le seuil de l'église, autour du volumineux cercueil qu'attendait le fourgon des Pompes funèbres, on formait le cercle pour écouter les discours.

Mais, tandis que défilaient les mensonges oratoires, "bon Français, intégrité solide, patriote dévoué," dans ces mondains, importunés par ce mort dont il était trop longtemps question, pensaient tout au plus—s'ils pensaient à quelque chose—à la belle et riche veuve, enfin libre; et, lorsque la cérémonie fut terminée et que l'assistance se dispersa, cette phrase fut maintes fois prononcée dans les dialogues d'adieux :

—La belle Mme Bernard se remariera avant un an d'ici.... Voulez-vous le parier?

II

Quelques semaines après l'enterrement, Mme Bernard des Vignes, en deuil, était assise devant son métier à tapisserie, près de la fenêtre de son boudoir. Ses yeux absorbés, sans regard, erraient sur le paysage du quai, si charmant par un beau jour. Mais elle ne voyait ni le ciel de l'avant-printemps, d'un bleu si tendre, ni le fleuve en marche sillonné par les joyeux bateaux et miroitant au soleil, ni la noble façade du Louvre, ni le svelte bouquet d'arbres, au coin du Pont-Royal, où déjà courait, dans les branches noires, comme une fumée de verdure. S'abandonnant dans son fauteuil, accoudée, deux doigts sur la tempe, la belle veuve, son buste de déesse étreint par la robe noire bien ajustée, évoquait en une longue rêverie toute sa vie passée.

Elle se revoyait aux Tuileries, traversant pour la première fois, au bras de son père, les salons magnifiques. Elle entendait derrière elle, dans le sillage de sa robe de bal, un murmure d'admiration. Elle voyait sur le visage de tous ceux qui la regardaient passer un demi-sourire, une expression subitement heureuse, qui la remerciait d'être si belle. Elle le retrouvait, cet éclair des regards charmés, dans les yeux mêmes de l'Empereur et de l'Impératrice, au moment de la présentation; et, comme, tout à coup, l'orchestre attaquant le brillant prélude d'une valse, il lui semblait que cet air triomphal éclatait en son honneur.

Puis, c'étaient plusieurs mois de fête, d'éblouissement. Elle s'épanouissait, rose victorieuse, dans le groupe des jeunes filles de la cour. Reine des amazones, à [illegible]

[illegible] flamme de la forêt automnale, elle suivait au galop les chasses de Compiègne. Elle était la célèbre Mlle Bianca Antonini, et la souveraine, conquise par cet effluve de sympathie qui émane des êtres parfaitement beaux, ne passait jamais devant elle sans lui adresser quelques paroles douces et flatteuses, qu'elle écoutait, les yeux baissés, avec une révérence confuse.

Mais voilà, pas de fortune. Point de dot, ou à peu près. Sans doute, l'Empereur avait récompensé par un siège au Sénat les services du vieil Antonini, une de ces fidélités où se combinent l'instinct du caniche et le fanatisme du mameluck, un de ces dévouements toujours prêts à se jeter entre la poitrine du maître et le poignard des assassins. Mais, excepté son traitement de sénateur, le vieux Corse ne possédait rien qu'une maison en ruines et quelques hectares de maquis dans le sauvage pays de Sartène.

D'une probité robuste, ce conspirateur, dont les yeux de bon chien et le sourire attendri sous sa rude et grise moustache de gendarme faisaient plaisir à Napoléon III en lui rappelant sa jeunesse et ses mauvais jours, cet ancien sous-officier, qui avait risqué, dans l'affaire de Strasbourg, le conseil de guerre et les balles du peloton d'exécution, pouvait montrer, au milieu des tripotages de l'époque, des mains absolument pures. On savait que Mlle Antonini était pauvre. Aussi, lorsque Bernard des Vignes, le beau lieutenant de dragons, l'eut fait valser trois fois de suite au bal des Tuileries, tout le monde l'estima très heureuse de rencontrer un parti de cent mille francs de rente.

Elle se mariait, sans entraînement, par raison, pour rassurer son père inquiet de l'avenir, et, brusquement, tout son bonheur disparaissait, comme un décor qu'on enlève. C'était l'absence, la jalousie de son mari, l'exil en province, l'amer dégoût de découvrir dans l'homme à qui elle avait lié sa vie un grossier viveur, bassement libertin, presque ivrogne. Sans son enfant, sans ce fils qu'elle avait elle-même allaité et, dont la venue lui avait empli de maternité le cœur et les entrailles, cette Corse [illegible] vindicative, eut certainement quitté son indigne époux. Elle se résignait pourtant, à cause de l'enfant. Mais de nouveaux malheurs venaient alors la frapper. L'empire s'écroulait. Son père mourait, tué raide d'un coup d'apoplexie par la nouvelle de la capitulation de Sédan. Enfin, après la guerre, son mari, élu député, la ramenait à Paris.... Et elle se rappelait les longues années d'ennui, de solitude, passées dans ce même boudoir, près de cette même fenêtre, devant ce fleuve qui coulait toujours, si lent, si monotone, comme sa vie!

Sans doute, elle avait son fils, qu'elle aimait d'une tendresse passionnée et qui, à treize ans, était déjà un compagnon pour elle, un petit homme. N'avait-elle pas vécu jusqu'alors pour lui seul? Eh bien! elle continuerait, voilà tout. Elle vieillirait auprès de lui, le marierait, deviendrait grand'mère. Son cher petit Armand! Elle l'attendait. Il allait revenir du lycée. Et elle s'attendrissait à la pensée qu'il entrerait tout à l'heure dans cette chambre, frêle en habits de deuil, qu'il se jetterait à son cou, qu'elle le baiserait longuement, ardemment, sur son front pâle d'écolier laborieux, et qu'elle le retiendrait ainsi dans ses bras, le regardant avec amour bien au fond de ses profonds yeux noirs qu'il tenait d'elle, de ses yeux si lumineux, si purs, où brûlait une flamme de pensée.

Cependant un autre souvenir vient de traverser la rêverie de Mme Bernard.

Elle songe maintenant au seul ami de son mari qui soit devenu le sien, au seul homme qui l'ame s'émouvoir en elle une sympathie tendre.

Voilà plusieurs années que, tous les jeudis,—c'est son "jour"—vers les six heures, moment où elle n'est jamais seule, le colonel de Voris se présente chez elle, froid, correct, un peu raide, même dans sa redingote militairement boutonnée, qu'il s'assied dans le cercle des dames, se mêle avec effort aux banalités de la conversation, refuse une tasse de thé et se retire, après une visite d'un quart d'heure. Il l'aime, elle en est certaine, et tant de respect, de timidité la touche, surtout chez le héros de Saint-Privat, qui, ayant eu son cheval tué sous lui, avait chargé en tête de quatre [illegible] tion, comme Ney en Russie, et ramené au combat ses troupes débandées. Il l'aime! Au "shake-hand" de l'adieu, elle a toujours senti trembler la main droite du colonel, cette main trouée d'un coup de lance allemande, que par pudeur de sa cicatrice il ne dégante presque jamais.... Si elle voulait se remarier, pourtant? Cet homme d'honneur et de courage, ce paladin au cœur jeune et aux tempes grises, serait pour Armand un protecteur, un guide dans la vie, un nouveau et meilleur père.

Tandis que l'esprit de la veuve suit la pente de cet espoir, une douceur infinie se répand sur son beau visage. Qu'a-t-elle donc? Pourquoi son cœur bat-il plus fort et plus vite?

Tout à coup, un domestique annonce le colonel de Voris.

Assurément, il doit à Mme Bernard une visite de sympathie, et sa qualité d'ancien ami lui permet de se présenter à un jour, à une heure quelconques. Mais pourquoi précisément aujourd'hui, pourquoi à ce moment où elle est avec lui en pensée? Cette complicité du hasard, n'est-ce pas étrange?

Et, en voyant entrer le colonel,—l'air toujours jeune, la taille mince, la moustache semblant très noire par le contraste des cheveux gris,—Mme Bernard est toute troublée. Il s'approche, lui tend la main,—sa main mutilée sous le gant,—s'assied près d'elle, lui parle de son deuil.

—J'étais de cœur avec vous dans votre douleur, lui dit-il, vous n'en doutez pas.

Rien de plus sur ce pénible sujet. Il a la délicatesse de comprendre qu'elle serait choquée par des doléances hypocrites. Il s'informe alors d'Armand, et sa voix devient amicale quand il prononce le nom de l'enfant.

Mais comme l'entretien languit, coupé de silences :

—Je venais aussi, madame, dit le colonel avec un peu d'hésitation, vous demander un conseil.

—Un conseil? A moi?.... Et lequel?

—Avant votre deuil, j'étais l'intention de retourner en Algérie. Je voulais m'éloigner. J'avais mes [illegible] guerre m'offre de faire partie de son état-major, de rester à Paris.... Le chagrin qui me poussait à fuir n'existe plus, ou du moins il n'y est plus sans espoir.... J'hésite.... Dois-je rester ou partir? Je le demande simplement, franchement, à votre amitié.

Mme Bernard a compris. Sous cette forme à peine voilée, le colonel lui demande s'il peut attendre la récompense de sa silencieuse fidélité. Elle n'a qu'à dire un mot, "restez," et, dans un an, elle sera la femme d'un homme qu'elle estime, qui la consolera de toutes les misères du passé, qui sera paternel pour son cher Armand. Elle pourra connaître le bonheur, aimer, vivre!....

Mais la porte s'ouvre brusquement, une fraîche voix d'enfant crie: "Bonjour, mère," Mme Bernard tressaille. C'est son fils qui revient du collège et qui, ayant jeté ses livres sur la table, lui saute joyeusement au cou.

—Bonjour, mon enfant, dit le colonel, voulez-vous me donner une poignée de main?

Armand connaît à peine ce visiteur à l'air grave. Il est de nature un peu sauvage. Cependant, il touche la main qui lui est offerte, mais par obéissance polie, et, dans ses grands yeux noirs, passe un regard d'inquiétude, presque de soupçon. Mme Bernard a observé son fils. Elle voit combien cet homme et cet enfant sont étrangers l'un à l'autre, et, profondément remuée par l'admirable, par le tout-puissant instinct maternel, elle rougit, elle sent à ses oreilles une chaleur de honte. A quoi pensait-elle donc tout à l'heure, grand Dieu!

Alors, se levant de son fauteuil, elle attire Armand tout près d'elle, pose, avec un geste caressant, une de ses mains sur la tête de son fils et d'une voix calme, les yeux baissés, elle dit au colonel debout devant elle :

—Je vous dois une réponse, mon cher monsieur de Voris, et elle sera aussi loyale que votre demande. Je crois.... oui, je crois que vous feriez mieux d'aller en Algérie.

Il s'est incliné respectueusement, le colonel, s'éloigne d'un pas ferme, et [illegible] à qui son chef à [illegible] chances, et qui s'en.

C'est décidé. La belle Mme Bernard des Vignes ne se remariera pas.

III

A partir de cette heure, l'amour de la veuve pour son fils s'exalta en raison du sacrifice qu'elle lui avait fait, et devint encore plus passionné, presque jaloux. Elle ne pouvait plus se passer de la présence d'Armand. Elle avait besoin, sinon de le tenir sous ses yeux, du moins de le savoir à la maison, tout près d'elle. Elle souffrait de ses absences, pourtant assez courtes, puisqu'il n'allait au lycée que pour en suivre les cours, et parfois, pris d'un impérieux désir de le revoir une demi heure plus tôt, elle demandait sa voiture et se faisait conduire à la porte de Louis-le-Grand. Elle arrivait là bien en avance, s'impatientait, jetait sur la porte du lycée des regards d'amoureuse venue à la première du rendez-vous. Enfin, elle entendait le roulement de tambour annonçant la fin de la classe, et si l'enfant sortait un des derniers, elle en souffrait positivement, songeait presque à lui reprocher de ne pas avoir pressenti qu'elle était là. Vite, elle le faisait monter dans le coupé, l'étreignait pour le baiser au front, comme s'il fût revenu d'un long voyage, et, pendant tout le temps du retour, le retenait ainsi contre elle, avec un geste d'avare.

Quelquefois Armand sortait du lycée, riant et causant avec un camarade, et Mme Bernard, soudain inquiétée, posait à son fils vingt questions pressantes: "Comment s'appelle-t-il? Qui est-il? Que font ses parents? Veux-tu vraiment en faire ton ami?" Et si Armand, avec la facile enthousiasme de son âge, parlait chaleureusement de son jeune condisciple, vantait son esprit ou sa bonté, Mme Bernard éprouvait une sensation pénible, se méfiait déjà de ce qui lui prenait un peu de son. C'était injuste, elle le [illegible] au contraire [illegible] et cordial?

—Invite ce jeune [illegible] Armand à venir à la maison [illegible]

(A continuer.)